



AUTORITE COMPETENTE DU VANUATU

Avis au Public

Avis à toutes les institutions financières (Obligations de déclaration SEDM & NCD)

Par la présente, toutes les institutions financières sont informées qu'elles sont tenues de soumettre toutes les normes communes de déclaration (NCD) pour 2025 et les années antérieures dans le cadre de la soumission des rapports financiers pour l'échange automatique de renseignements (EAR) en passant par le système d'échange de données multiples (SEDM – MDES en anglais).

Nous vous informons par la présente que le portail SEDM est désormais ouvert pour les déclarations et ce jusqu'au 31 mai 2026.

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter l'équipe de l'Autorité compétente du Vanuatu par téléphone au +678 33094 ou par courriel à : vca@vanuatu.gov.vu

En vous remerciant tous et toutes pour votre patience et votre compréhension.

Cordialement,

For

M. Harold TAROSA

Directeur

Autorité compétente du Vanuatu

Service de la Douane et des Contributions indirectes

